

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CE159

présenté par

M. Peu, rapporteur, M. Brugerolles, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	1 000 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 000 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre un changement d'échelle dans l'adaptation des logements aux canicules. En effet, dans un scénario de réchauffement à + 4°C, la totalité du parc de logement

serait considéré à haut risque d'exposition aux fortes chaleurs. Or, aujourd'hui, les logements ne sont pas adaptés : seulement 20 % ont un indicateur de confort d'été « bon ».

Seuls 60 % des logements sont pleinement équipés de protections solaires (sur les façades sud, est et ouest). Installer des volets est pourtant le minimum pour protéger les habitants de la surchauffe de leur logement, en empêchant les rayonnements solaires d'entrer et la chaleur de s'installer. Par ailleurs, seulement 6 % des logements environ seraient équipés de brasseurs d'air, alternative sobre à la climatisation et plus efficace que des ventilateurs.

La Fondation pour le Logement a donc chiffré le coût d'un plan d'adaptation sobre du parc de logements exposés aux fortes chaleurs. Ce plan fixe un objectif à la fois ambitieux et nécessaire consistant à équiper tous les logements de protections solaires et de brasseurs d'air d'ici 2040. Ce plan coûterait 48 milliards d'euros au total, soit 3,2 milliards d'euros par an. En prenant un taux d'aide publique de 30 % en moyenne, il faudrait augmenter le budget de MaPrimeRénov' d'1 milliard d'euros, dédiés à l'installation de ces équipements de confort d'été, à la fois dans le cadre de rénovations globales et de simples gestes.

En conséquence, le présent amendement propose de diminuer d'un milliards d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement les crédits de l'action 01 "Aides personnelles " du programme " 109" Aide à l'accès au logement" pour abonder d'un milliard d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement les crédits de l'action 04 "Réglementation, politique technique et qualité de la construction" du programme 135 "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat." Nous invitons le gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés aux aides au logement que nous ne souhaitons évidemment pas réduire.